

RELEVÉ DE DECISION DE LA CLE DU 25 septembre 2012

Doc. établi par le
Secrétariat de la CLE

Date : 1^{er} octobre 2012

CE QU'IL FAUT EN RETENIR

1. Point d'avancement du Schéma de remise en eau du Drac aval.

Rapport hydrogéologique et protocole de suivi des essais

Le rapport hydrogéologique sur l'incidence de la remise en eau n'est pas parvenu à la CLE, ce rendu est imminent nous attendons l'envoi de l'ARS. La CLE a reçu une demande du Maire de Grenoble souhaitant que la remise du rapport aux membres de la CLE soit différée. Il est entendu que la CLE laisse deux mois aux acteurs et/ou partenaires concernés pour analyser ce document et pour prendre la décision d'engager (ou pas) les essais. Toutefois, la CLE souhaite la transparence sur ce dossier et informera les membres de la CLE des conclusions. La remise en eau est une nécessité pour la continuité hydraulique et écologique et pour maintenir l'outil RNR réserve naturelle régionale. Si nous n'aboutissons pas sur la remise en eau, nous ne garderons pas une réserve pour un tas de cailloux. Les pressions sont fortes pour la remise en eau. Mais, il n'est pas question de prendre de risques vis-à-vis de l'eau potable. Les essais sont le meilleur moyen pour évaluer le risque.

Concernant ces essais préalables, le comité de pilotage continue à travailler sur l'élaboration d'un protocole de suivi des essais dans l'objectif d'une signature de l'ensemble des acteurs dont la Préfecture en décembre 2012. Ce protocole doit prendre en compte les contraintes techniques et la faisabilité matérielle, puis les modalités de mise en place d'un réseau de suivi des essais, enfin définir les paramètres d'évaluation des impacts et la gouvernance (qui décide quoi).

Le 1^{er} semestre 2013 sera consacré à la réalisation de travaux préalables pour les essais effectifs de remise en eau (6 mois) le 2^o semestre 2013 avec la réalisation d'un essai à blanc puis un essai effectif de remise en eau du Drac, sur une période de 6 mois environ, avec les mêmes suivis analytiques et piézométriques que durant l'essai à blanc.

Point sur les risques de pollutions accidentelles (résultats de l'étude BURGEAP)

Afin de vérifier l'impact de la remise en eau, sur la qualité des eaux prélevées au puits PR4 plusieurs études ont été réalisées sur les pollutions toxiques réalisées et présentées en octobre 2011 et sur les pollutions accidentelles réalisées juin 2012. Cette dernière étude consistait à simuler une pollution accidentelle pour comparaison de l'avant et après remise en eau. Le scénario retenu était 12 000 litres de benzène déversés en totalité au pont de la Rivoire, avec une remise en eau à 3 m³/s comparée à 5,5 m³/s.

Les résultats montrent que l'impact d'une pollution accidentelle est très variable en fonction du débit dans le Drac et de l'environnement. Globalement, les concentrations en benzène

passent de quelques mg/l dans les eaux de surface à quelques µg/l dans les eaux pompées au PR4 du fait des phénomènes d'abattement et de dilution.

Avant remise en eau (3 m³/s), les phénomènes sont très lents (temps d'arrivée de la pollution de 100 à 130 j) il existe un risque de pollution long (146j à 183 j) tant que les effets de la biodégradation n'ont pas consommé tout le benzène.

Avec la remise en eau (5,5 m³/s), les phénomènes sont courts (temps d'arrivée de 12h à 4 j), mais gérables si le puits PR4 est arrêté (la teneur des polluants ne dépasse alors pas 1 µg/l). Le risque de pollution est plus court (5j à 20j)

L'importante différence s'explique par un lieu d'infiltration dans la nappe différent avec ou sans remise en eau.

Dans les 2 cas, le PR4 présente une vulnérabilité à une pollution accidentelle.

Le projet de remise en eau diminue le temps de réaction disponible avec un probable accroissement des teneurs maximum observées, mais il contribue à une évacuation plus rapide de la pollution vers l'aval.

2. Réserve naturelle régionale. présentation du plan de gestion de la RNR, rendu de l'étude Castors, travaux en cours

L'outil réserve naturelle régionale des Isles du Drac s'est construit autour de trois grands axes stratégiques :

- Le rétablissement du corridor écologique hydraulique du Drac
- La préservation et gestion des milieux naturels
- La gestion de la fréquentation

La remise en eau du Drac permettra de retrouver la connexion hydraulique avec la Romanche avec un gain écologique multiple et une restauration de la biodiversité sur le tronçon actuellement asséché : rétablissement de la circulation des espèces (poissons et espèces liées à l'eau), restauration d'une certaine dynamique alluviale, recréation des zones humides connexes et milieux naturels associés, gain hydrogéologique quantitatif...

Concernant la préservation et gestion des milieux naturels, le diagnostic réalisé dans le cadre du Plan de gestion a fait ressortir un milieu naturel riche et diversifié, avec des nombreuses espèces faunistiques et floristiques à statut de protection ± fort et une mosaïque de milieux naturels. Le Drac aval, c'est aussi une rivière en tresse d'une richesse hydro-géomorphologique à l'échelle alpine.

Enfin et malgré l'arrêté Préfectoral d'interdiction, c'est un site fréquenté à proximité d'une grande agglomération avec une forte fréquentation estivale dont une fréquentation motorisée. Pour mémoire l'interdiction n'est pas du fait de la Réserve, mais il s'agit d'une décision Préfectorale suite à l'accident dramatique de 1995.

La RNR est un outil de connaissance et un outil de sensibilisation à l'environnement. Elle a élaboré son Plan de gestion avec des enjeux de conservation, de connaissance du patrimoine et aussi des enjeux socio-économiques et la nécessité de trouver un équilibre entre biodiversité et activités humaines.

Le Plan de Gestion a reçu avis favorable du CSRPN, la dernière étape de validation est prévue devant la commission permanente du conseil régional à l'automne 2012.

Stage castors :

L'objectif de ce stage de 2 mois était de réaliser une évaluation de la population de Castor dans la RNR des Isles du Drac, 30 ans après les premières réintroductions.

La stagiaire a analysé les données existantes et réalisé des prospections de terrain qui ont permis une évaluation de la population et une cartographie. 18 territoires ont été identifiés pour une estimation de 50 individus présents sur la zone allant du Barrage de Notre-Dame à la limite Nord de Chasse Barbier. Il reste à prospecter : toute la zone après la confluence avec la Romanche.

Travaux en cours

Dans le cadre de son rôle de respect des milieux et de sécurité du site, la RNR a mis en place une signalétique aux entrées principales et des bornes de délimitation sur le pourtour du site. Elle a démonté des pontons et volières présentant un risque vis-à-vis de la sécurité, procédé à l'abattage d'arbres au sein de la RNR et différents travaux liés aux milieux et aux espèces. Elle suit également les travaux réalisés par les partenaires extérieurs et veille au respect des prescriptions visant à diminuer au maximum l'impact sur l'environnement, les milieux et les espèces. Elle assure un suivi des chantiers sur le terrain.

3. Révision SAGE V2 - Note d'orientations stratégiques.

Pour mémoire un premier jet de la note d'orientations a été présenté en mars, mais elle ne correspondait pas aux attentes du comité de bassin, un travail de réécriture a été engagé par le bureau entre avril et juin et les principales orientations ont fait l'objet d'un débat en CLE le 3 juillet dernier. Le document a été transmis fin août aux membres du bureau et aux principaux acteurs, depuis des modifications ont été proposées par le bureau de la CLE et les acteurs. Aujourd'hui il s'agit d'arrêter la stratégie, c'est à dire les orientations stratégiques et les objectifs opérationnels.

La nouvelle stratégie du SAGE se décline autour de 6 enjeux - 21 Orientations stratégiques (au lieu de 19) et 46 Objectifs opérationnels (au lieu de 43).

Les modifications portent sur :

Enjeu 1 : Intégration dans le volet gestion des eaux pluviales de la réhabilitation des réseaux unitaires, et la prise en compte des risques liés à la concentration de flux due à l'imperméabilisation des sols, au tout tuyau et les interactions avec la nappe (page 27)

- Ajout de deux objectifs opérationnels
 - 1.4.3 Concilier les interactions entre eaux pluviales, aménagement et l'usage des eaux souterraines.
 - 1.5.2 Limiter les ruissellements à la source

Enjeu 2 : Mise en avant des schémas de conciliation dans le diagnostic en insistant sur la poursuite de l'action et sa reproductibilité (page 34)

Préciser que la CLE doit favoriser les partenariats et réunir les connaissances, au lieu de centraliser (page 35)

Enjeu 3 : Reprise des éléments stratégiques sur les nappes (page 42)

Concernant la Nappe du Drac :

- Acquérir de la connaissance sur la recharge de la nappe. Dans le cadre du projet de remise en eau du Drac aval, la pose et le suivi de piézomètres supplémentaires permettront d'acquérir de la connaissance sur le fonctionnement de la nappe, dans le couloir de Champ sur Drac.
- Renforcer la DUP pour tenir compte des connaissances récentes, de l'évolution du contexte réglementaire et des utilisations (activités économiques ou résidentielles ...) du territoire.

Enjeu 4 : Ajout d'un objectif opérationnel d'acquisition de connaissances

4.1.5 Améliorer la connaissance sur les espaces de bon fonctionnement des cours d'eau. (page 52)

Enjeu 5 : Ajout d'une orientation stratégique :

- 5.1 Définir une politique de prévention des risques inondations et crues à l'échelle du Bassin notamment par rapport au dispositif TRI (page 59)

Enjeu 6 : Ajout d'une orientation stratégique

6.3 Mieux prendre en compte la déclinaison urbaine du SAGE notamment la coordination avec l'ensemble des aménageurs devra être approfondie pour une meilleure efficacité

Quelques modifications mineures sont apportées à la demande des membres présents, tel que un commentaire sur les progrès déjà réalisés suite aux tableaux du SDAGE données

2006-2007, la carte modifiée état chimique Barrage de Grand Maison (page 25), le nombre de communes alimentées par la Régie des Eaux de Grenoble etc...

Le Sierg a fait part d'un regret à propos du changement climatique et son impact sur la ressource qui n'est pas traité sous forme d'un enjeu identifié même si on le retrouve de manière transversale dans les 6 enjeux.

Faute d'un état des lieux initial, permettant d'évaluer la vulnérabilité du bassin versant, la CLE n'est pas en mesure d'identifier un objectif général d'adaptation au changement climatique sur le périmètre du SAGE. Mais, chacun peut constater les premiers effets de ce phénomène. Aussi, en tant qu'outil de planification, le SAGE comporte une forte dimension prospective. Il doit permettre d'anticiper certaines évolutions et leurs impacts sur la ressource en eau et les milieux, en les identifiant puis en formulant des réponses adaptées au territoire. Dans le cadre de cette révision, les membres de la CLE souhaitent lancer une réflexion sur l'adaptation au changement climatique et l'inscrire comme un enjeu en devenir pour permettre dans un premier temps d'appréhender les phénomènes à venir, la vulnérabilité du territoire et ses impacts sur la ressource et ses manques, sur la qualité et l'impact sur les milieux, les économies possibles...

On retient l'identification d'un enjeu en devenir : **L'adaptation du territoire au changement climatique.**

La Note d'orientations stratégiques est adoptée à l'unanimité (32 pour - 1 abstention)

Il est entendu qu'il s'agit d'un vote sur la stratégie et non pas sur le contenu des actions à mettre en œuvre.

A partir du mois d'octobre un travail en commission : Eau-énergie, Hydroélectricité, Zones Humides et en Bureau sera engagé pour la rédaction des préconisations, recommandations du PAGD et des articles du règlement.

Une première version du PAGD sera présentée en CLE en Décembre.

Liste d'émargement

MEMBRE	PRESENCE	STRUCTURE	ADRESSE	PRESENCE	SIGNATURE
AMANDINE LEMERCIER		SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DU DRAC ET DE LA ROMANCHE	CHAMBRE ALPES		
ANNE CATALON		COMITE DE BASSIN DU SAUVAGE	CHAMBRE ALPES		
BERNARD CORINNE		SYNDICAT DES COMMUNES	CHAMBRE ALPES		
BONNE JM		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
CARRIER BRUNO		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
COINDET PATRICE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
COLLARD JACQUELINE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
KURZAWA BERNARD		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
LEMERCIER AMANDINE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
MANEVAL BRUNO		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
PARPILLON JEAN NOEL		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
PERROT STEPHANE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
POLLET PAUL		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
POULOU JACQUES		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
RICHIER JF		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
STIEVEN ROBINSON		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
TCHENG JACQUES		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
TEINTURIER ARNAUD		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
TROUSSIER JEAN LUC		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
VINCENT EMILIE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		

MEMBRE	PRESENCE	STRUCTURE	ADRESSE	PRESENCE	SIGNATURE
AMANDINE LEMERCIER		SYNDICAT INTERCOMMUNAL DES COMMUNES DU DRAC ET DE LA ROMANCHE	CHAMBRE ALPES		
ANNE CATALON		COMITE DE BASSIN DU SAUVAGE	CHAMBRE ALPES		
BERNARD CORINNE		SYNDICAT DES COMMUNES	CHAMBRE ALPES		
BONNE JM		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
CARRIER BRUNO		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
COINDET PATRICE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
COLLARD JACQUELINE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
KURZAWA BERNARD		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
LEMERCIER AMANDINE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
MANEVAL BRUNO		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
PARPILLON JEAN NOEL		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
PERROT STEPHANE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
POLLET PAUL		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
POULOU JACQUES		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
RICHIER JF		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
STIEVEN ROBINSON		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
TCHENG JACQUES		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
TEINTURIER ARNAUD		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
TROUSSIER JEAN LUC		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		
VINCENT EMILIE		CE DE VIGORNE	CHAMBRE ALPES		

Invités à la CLE - Ne prenant pas part au vote					
INVITE	Présence	ORGANISME	INVITE	Présence	ORGANISME
CATALON Anne		SIERG	LUZIGNANT Emmanuelle		REG
LOUIS Mathias CLABAUT Alain		Conseil Régional Rhône-Alpes	MALTERRE Florent		SACO
BAJARD Patricia		Ville de Grenoble	PARPILLON Jean-Noel		SIERG
BALME DEBIONNE Maud		SACO	PERROT Stéphane		Fédération de pêche
BELLEVILLE Luc		Conseil Général de l'Isère	POLS Marijke		METRO
BENECH Cécile		CEP RUG	POULLET Paul	Excuse	Association des Industriels
BERNARD Corinne		RNR	PULOU Jacques		FRAPNA
BONE JM		TGI de GRENOBLE	RICHIER JF		SIERG
CARRIER Bruno		EDF	STIEVEN Robinson	Excuse	Chambre d'Agriculture
COINDET Patrice		Ville de Grenoble	TCHENG Jacques		Régie des Eaux de Grenoble
COLLARD Jacqueline		Asso consommateur	TEINTURIER Arnaud		SIVIG
KURZAWA Bernard		Fédération de la Pêche	TROUSSIER Jean-Luc		Amis des moulins de l'Isère
LEMERCIER Amandine		CG38	VINCENT Emilie		SIGREDA

FRANCE Daniel
MANEVAL Bruno

